

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 15 Octobre 2020

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an Deux Mil vingt, le jeudi 15 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 9 octobre 2020

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, M Didier REYMONDON, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Noël BROCHIER, Mme Sylvie THIVILLIER.

Absent excusé : M René VALLIER, pouvoir à Mme Nicole VIRICEL  
Secrétaire de séance : M Didier LUXEMBOURGER

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020.

Unanimité

### • DELIBERATION : APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire annonce qu'aucune remarque n'a été formulée dans le cahier de remarques. Suite à l'envoi du dossier aux Personnes Publiques Associées, aucun avis défavorable n'a été reçu.

Unanimité

### • DELIBERATION : APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire annonce qu'aucune remarque n'a été formulée dans le cahier de remarques. Suite à l'envoi du dossier aux Personnes Publiques Associées, aucun avis défavorable n'a été reçu.

Unanimité

### • DELIBERATION : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en termes d'urbanisme le deviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf si entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020 au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par le biais de délibérations prises dans ce sens au cours de cette période. Il précise que la commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme et que la coordination au niveau intercommunal est déjà règlementée par le SCOT. Concernant cette possibilité de transfert de compétence à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), les échanges en séance font ressortir que la commune souhaite conserver la gestion des problématiques communales d'urbanisme sur son territoire et souhaite donc s'opposer au transfert de cette compétence.

Unanimité

### • DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
20	Article 202 / Frais documents urbanisme		+ 3 500
	Article 2031/Frais d'étude		+ 10 000
21	Article 2188 / Autres immo corporelles		+ 4 000
	Article 21578 / Autre matériel et outillage		+ 2 500
	Article 2128/Autres agencements et aménagements		+ 4 000
10	Article 10222/FCTVA	+ 24 000	
	<b>TOTAUX</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

Unanimité

**• DELIBERATION : TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente une demande de Mme AGAVIOS Adeline qui souhaiterait installer son véhicule (camping-car) sur l'espace public afin d'exercer une activité de toilettage canin. Cette activité pourrait se dérouler sur le parking en-dessous de l'école privée, une journée tous les quinze jours. Pas de nécessité de raccordement électrique.

Il est proposé d'appliquer le droit de place suivant : 2 € par mois.

Unanimité

**• DELIBERATION : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe les tarifs de location des salles communales à compter du 1er janvier 2021, comme suit :

**SALLE JEAN LETREVE**

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	225,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €
- Vin d'honneur	115,00 €
- Mise à disposition après funérailles	55,00€
- <u>Salle des anciens</u> après-midi	40,00 €
- Personnes non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	295,00 €
- Dimanche qui suit la soirée	55,00 €

**SALLE POLYVALENTE SAINT ROCH**

- Habitants de Pomeys	
- Journée + soirée	612,00 €
- Vin d'honneur après mariage	225,00 €
- Personnes ou Associations non domiciliées à Pomeys	
- Journée + soirée	908,00 €
- Associations de Pomeys	
- Bal public ou réveillon	730,00 €

**SALLE ASSOCIATIVE DU FOOT**

- Journée +/- soirée	80,00 €
----------------------	---------

Unanimité

**• DELIBERATION : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal fixe les tarifs des concessions du cimetière à compter du 01 janvier 2021 comme suit :

Concessions cimetière 15 ans :	64,00 € / m <sup>2</sup>
Concessions cimetière 30 ans :	99,00 € / m <sup>2</sup>
Concessions cimetière 50 ans :	142,00 € / m <sup>2</sup>

**COLUMBARIUM :**

Concession de 15 ans :	306,00 €
Concession de 30 ans :	470,00 €

Unanimité

**• DELIBERATION : SUBVENTION OGE**

Monsieur le Maire fait état d'un courriel de l'OGEC du 6 octobre qui demande le versement d'un acompte de la subvention allouée dans le cadre du contrat d'association. Sur présentation du compte de résultat 2019/2020 et des charges de personnel, **sur** la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote un acompte de 30 000 €.

Unanimité

**• DELIBERATION : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu du départ en retraite d'un agent qui travaillait à la cantine, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique. Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement par délibération N°20160721-05 du 20 juillet 2016 pour une durée de 17h00 par semaine annualisées à 23h30 par semaine annualisées à compter du 01 septembre 2020.

Unanimité

**• DELIBERATION : CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET ET D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire explique que suite à l'avancement de grade de deux agents techniques, il est nécessaire de créer les emplois correspondants à ces nouveaux grades d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe. Il s'agit d'un emploi à temps complet et d'un emploi à temps non complet.

Unanimité

**• DELIBERATION : ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL ET CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRES PAR LE CDG69**

Le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance. Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département. Par délibération n°20200305-07 du 05/03/2020, il a été demandé au cdg69 de mener pour son compte la procédure concurrentielle avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de quatre ans avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La gestion administrative sera également confiée au CDG par le biais d'une convention. Ce contrat assurera :

les fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

- risques garantis : *décès, maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité, adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*
- Franchise : en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt
- taux de cotisation : 6.30 %

les fonctionnaires titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public

- risques garantis : *maladie ordinaire, grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service*
- franchise : *en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt*
- taux de cotisation : 1 %

Les frais du cg69, qui s'élèvent à 0.30 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et à 0,20% pour les agents IRCANTEC, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés. Unanimité

**• DELIBERATION : SYSTEME EBOO – MUTUALISATION DU COÛT D'INSTALLATION AVEC LA COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE**

Monsieur le Maire rappelle que la société Hélicoptère Ingénierie Système a installé un équipement (coffret connecté) destiné à éclairer le stade de la Neylière pour permettre l'atterrissage de nuit des hélicoptères du SAMU. Il avait été décidé d'installer cet équipement en le mutualisant avec la commune de St Symphorien/Coise. Pour des questions comptables, il a été convenu que la commune de Pomeys réglerait intégralement la facture d'un montant de 5 940 € TTC à l'article 2152 du budget communal (investissement). Ainsi la commune de Pomeys récupèrera le montant du FCTVA sur cette dépense c'est à dire 16.404 % du total TTC soit un remboursement de 974.40 € (5 940 \* 16.404%). Par conséquent, la participation de la commune de St Symphorien/Coise étant entendue sur 50 % du montant de la dépense du dispositif, la commune Pomeys adressera un avis des sommes à payer à la commune de St Symphorien sur Coise d'un montant de 2 482.70 €. (5 940 - (5 940 \* 16.404%) / 2). Les frais de fonctionnement annuels seront supportés à tour de rôle par chacune des communes. Unanimité

**• DELIBERATION : GRATUITÉ DES FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 50 € par élève fréquentant les écoles de Pomeys est attribuée chaque année. Il propose de reconduire cette subvention. Constatant qu'aucune demande particulière n'a été reçue de la part des écoles, Monsieur le Maire propose de renouveler cette gratuité et de reconduire la subvention de 50 € par élève pour l'année scolaire 2020/2021. Unanimité

**• DELIBERATION : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique que depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu l'article L 2121-8 du CGCT. Un projet de règlement intérieur a été transmis à tous les conseillers municipaux. Unanimité

**DECISION PROJET ESPACE CULTUREL** : Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de création d'un espace culturel a été lancé en 2015. Un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants et de la Médiathèque Départementale a travaillé sur le sujet. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée pour établir un avant-projet définitif afin de permettre aux élus de pouvoir évaluer notamment le coût de ce projet. Des dossiers de subventions ont été déposés auprès de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles), du Département et de la Région. Il était entendu avec l'équipe municipale du mandat précédent que la commune se lancerait dans le projet si elle obtenait des subventions. Le coût du projet qui serait installé dans l'ancien local technique communal (sur une surface de 135 m<sup>2</sup>) a été évalué à :

Base travaux HT :	286 800,00 €
Honoraires et frais divers HT	47 342,40 €
TOTAL HT :	334 142,40 €
TVA 20% :	66 828,48 €
TOTAL TTC :	400 970,88 €

A ce jour, la DRAC subventionne ce projet pour 86 443 € et le Département pour 95 000 €. La Région statuera en décembre. A ce jour, la commune devra financer 152 699 €. Monsieur le Maire rappelle que les finances actuelles peuvent supporter cette dépense.

La nouvelle équipe est unanimement convaincue par ce projet et décide de le mettre en œuvre. La consultation des entreprises va être lancée.

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE** : Monsieur le Maire a reçu un courriel du Ministère de la Défense qui demande la désignation d'un « correspondant défense » au sein du conseil municipal. Monsieur Noël BROCHIER propose sa candidature.

**RENOUVELLEMENT DE DEUX DEFIBRILLATEURS** : Les deux défibrillateurs installés sur la commune (place de la mairie, salle St Roch) sont vieillissants et les capots de fermeture sont cassés, ce qui entraîne le déclenchement d'une alarme. Ces défibrillateurs auront 10 ans l'an prochain, ils arrivent aussi en fin de vie et les seuls changements des capots ont un coût élevé. Plusieurs devis ont été demandés pour les remplacer. Un devis d'un montant de 3 156 € HT sera signé avec le prestataire actuel. Ce devis comprend une initiation aux gestes de premiers secours pour 50 personnes.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Opération Adoption de poules** : les 76 poules ont été remises à leurs nouveaux propriétaires le samedi 10 octobre. Cette opération aura suscité 13 nouveaux foyers adoptants.

**Service civique** : Lors d'une rencontre avec les présidents d'association, il a été suggéré de recruter un « animateur » en service civique. Cette personne serait chargée de rechercher et de coordonner des projets en partenariat avec les associations. La formule service civique est intéressante car le coût résiduel est très peu élevé mais le dossier d'agrément est assez complexe. Il convient de mettre en place un groupe de réflexion constitué des représentants des associations et de la municipalité.

**Mission archivage** : Le centre de gestion a été missionné pour une mission archivage des documents communaux, ils interviendront les semaines 44 et 45.

**Recensement de la population** : du 21 janvier au 20 février 2021.

**Elections régionales et départementales** : elles devraient se dérouler en mars 2021 sous réserve des conditions sanitaires.

#### **COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES :**

**COMMISSION VOIRIE** : Monique RAGEYS

Présentation du trinôme : Vice-président Patrice CARTERON + Didier BLANCHARD et Isabelle GOUBIER. Budget 1 300 000 € pour les 32 communes, alimentés essentiellement par un emprunt et une aide du Département de la Loire en 2019 (250 000 €), cette aide n'a pas été reconduite en 2020.

Les travaux de voirie sont réalisés via un accord-cadre pour 4 ans jusqu'en 2022 avec les entreprises Eurovia, Colas et Eiffage.

Pour Pomeys, budget de 39 000 €. Il reste 23 000 € qui pourraient être consacrés au financement des travaux de l'alternat du hameau Chavannes. Une demande de subvention au titre des amendes de police a été accordée pour 9 000 €.

Une rencontre des agriculteurs qui déneigent les chemins communaux est prévue le 22 octobre.

**COMMISSION ESPACES VERTS** : Monique RAGEYS

Devis remise en état du terrain de boules du Couzon = 3 500 € TTC

Devis pose de barrières en bois sur le parking de la salle des sports = 2 800 € TTC

La vieille cabane de l'ancien cimetière qui ne présente plus d'utilité sera démolie et remplacée par un petit espace végétalisé.

Les portes de l'entrée principale de l'église sont en réfection, un vitrail sera dans le même temps réparé.

**COMMISSION PETITE ENFANCE** : Patricia FILLON

Présentation de Karine BERGER, Vice-Présidente.

Journée de l'enfance en avril 2022, 10 ans de la crèche de Chevières, Cyclo des Monts en juin 2021.

**COMMISSION SOCIALE** : Angélique PIBOLLEAU

Le centre socio culturel l'Archipel remercie la commune pour la bonne organisation conjointe des ALSH. Marie THONNERIEUX qui coordonne les mini-Mj dans les villages invite la commune à ne pas hésiter à faire appel à elle si besoin.

**COMMISSION AGRICULTURE ET FORÊTS** : Jean-Luc GOUTAGNY

Vice-président est Philippe BONNIER

En 2021 aura lieu le recensement agricole (recenser les exploitations les surfaces, les productions, ...)

Pomeys = 13 sièges d'exploitation

Stations de broyage à Haute Rivoire et à Coise, accessibles aux communes. Le 12 novembre, réunion de présentation à Coise.

Projet de création d'un groupe communication et de créer une commission « forêts »

**COMMISSION CULTURE** : Stéphanie CHAMBE

Vice-président est Michel GOUJET

4 axes de travail : numérique, réseau Common' Ly, actions culturelles, écoles de musique

---

La séance est levée à 00h00

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 5 novembre à 20h00**